

.....
DIRECTION DE LA PROMOTION
DE LA FORMATION PRIVEE (DPFP)
.....



NOUVELLES DISPOSITIONS A LA DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA FORMATION PRIVEE

Mesdames et Messieurs, suite aux décisions prises lors de la révision des textes dans le cadre des travaux de la relance de la Réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle notamment, l'assainissement et l'encadrement des établissements privés d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle, j'ai l'honneur de vous informer des nouvelles dispositions suivantes relatives à la Commission Nationale Technique d'Agrément (CNTA).

ETABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET/OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE

N°	LIBELLE	ANCIENS MONTANTS	NOUVEAUX MONTANTS
1	Création d'établissement	500.000 FCFA	5.000.000 FCFA
2	Ouverture d'établissement	500.000 FCFA	15.000.000 FCFA
3	Agrément d'établissement	600.000 FCFA	1.000.000 FCFA
4	Ouverture de filière d'établissement	125.000 FCFA / Filière	1.000.000 FCFA / Filière
5	Extension d'établissement	250.000 FCFA	500.000 FCFA
6	Délocalisation d'établissement	125.000 FCFA	500.000 FCFA
7	Changement de dénomination d'établissement	75.000 FCFA	500.000 FCFA



Mme KOUAME née GOUDOU Huguette